



KPMG Entreprises
Haute-Normandie Picardie Maritime
Site d'Evreux
Rue Pierre Tal Coat
B.P. 3430
27034 Evreux Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 32 28 19 60
Télécopie : +33 (0)2 32 28 01 75
Site internet : www.kpmg.fr

Association Diocésaine d'Evreux

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007
Association Diocésaine d'Evreux
11 bis rue Jean Bart - 27000 Evreux
Ce rapport contient 13 pages
Référence : JLP / CDy



KPMG Entreprises
Haute-Normandie Picardie Maritime
Site d'Evreux
Rue Pierre Tal Coat
B.P. 3430
27034 Evreux Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 32 28 19 60
Télécopie : +33 (0)2 32 28 01 75
Site internet : www.kpmg.fr

Association Diocésaine d'Evreux

Siège social : 11 bis rue Jean Bart - 27000 Evreux

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Diocésaine d'Evreux, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Dans notre rapport du 17 décembre 2007 relatif à l'exercice 2006, nous avons formulé un refus de certifier en raison des incertitudes relatives d'une part au changement de périmètre intervenu au 1^{er} janvier 2006 pour la présentation de comptes uniques au niveau de l'association Diocésaine et d'autre part aux incertitudes relatives à l'exhaustivité, à l'existence et à l'appartenance des éléments mentionnés dans ces comptes notamment en ce qui concerne les actifs immobilisés et les actifs financiers.

Au titre du présent exercice, le périmètre des comptes de l'association Diocésaine d'Evreux a été précisé.

L'insuffisance des procédures de contrôle interne relatives à la collecte et au traitement comptable des immobilisations mobilières des paroisses ne permet pas d'en valider l'exhaustivité et la valorisation.

Sous cette réserve et cette observation, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

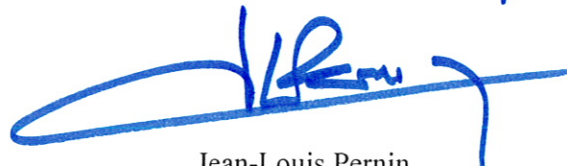
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous vous signalons qu'il n'a pas été établi de rapport de gestion et nous n'avons donc pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et de sa concordance avec les comptes annuels.

Evreux, le 26 septembre 2008

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Jean-Louis Pernin
Associé

ASSOCIATION DIOCESAINE D'EVREUX

COMPTES ANNUELS 2007

BILAN AU 31/12/2007

ACTIF	BRUT	AMORTIS	NET 31/12/2007	NET 31/12/2006
IMMOBILISATIONS				
Constructions	10 973 711	524 682	10 449 029	9 190 226
Prêts et Dépôts	161 045		161 045	103 314
Placements	5 367 644	121 023	5 246 621	5 064 853
Centre Diocésain en cours				1 363 272
STOCKS	2 211		2 211	2 867
CREANCES	832 406		832 406	325 737
TRESORERIE	1 380 324		1 380 324	1 375 493
TOTAUX	18 717 341	645 705	18 071 637	17 425 762

PASSIF	31/12/2007	31/12/2006
CAPITAUX PROPRES		
Fonds Associatif	12 441 506	12 357 651
Reserve pour Centre diocésain	3 035 928	2 956 351
RESULTAT	-177 577	140 355
PROVISIONS	1 161 435	1 098 614
EMPRUNTS	175 677	177 877
DETTES	1 434 668	694 915
TOTAUX	18 071 637	17 425 762

Le Commissaire aux Comptes
 KPMG Entreprises
 Département de KPMG S.A.

ASSOCIATION DIOCESAINE D'EVREUX

COMPTES ANNUELS 2007

COMpte DE RESULTAT DU 01/01/2006 AU 31/12/2007

CHARGES	2007	2006
ACHATS	100 400	115 701
SERVICES	107 476	97 643
AUTRES SERVICES	113 928	100 471
IMPOTS ET TAXES	46 826	49 988
FRAIS DE PERSONNEL	1 200 333	1 169 195
AUTRES CHARGES	3 636 527	3 558 256
FRAIS FINANCIERS	4 479	13 321
CHARGES EXCEPT	606 077	62 055
DOTATIONS	319 071	251 607
EXCEDENT		140 355
TOTAUX	6 135 117	5 558 592

PRODUITS	2007	2006
VENTES	56 057	57 457
PRODUITS DIVERS	5 170 535	5 158 771
PRODUITS FINANCIERS	79 952	78 688
PRODUITS EXCEPTIONNELS	650 917	254 281
REPRISES DE PROVISIONS	4 429	5 046
TRANSFERTS DE CHARGES	-4 350	4 350
DEFICIT	177 577	
TOTAUX	6 135 117	5 558 592

Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Association Diocésaine d'Evreux

Annexe aux comptes
annuels de l'exercice clos
le 31/12/2007

Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

Ouverture du Centre diocésain au 1^{er} septembre.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), et des instructions particulières données par la Conférence Episcopale, en tenant compte des incidences comptables issues du Droit Canon , régissant l'Eglise Catholique en France

1.2.3 Périmètre

Les comptes ainsi présentés sont le résultat d'une compilation de la comptabilité issue des différents services de l'Association Diocésaine d'Evreux :

La compilation , autrement dit l'addition des comptes , est réalisée sous une forme détaillée pour le Bilan , et pour le Compte de Résultat. Au compte de résultat ,la totalité des comptes de charges des entités compilées hormis ceux de l'Evêché figure sur la ligne « autres charges » et la totalité des produits sur la ligne « produits divers »

Il n'a été procédé à aucun retraitement ni élimination des opérations internes.

Le périmètre retenu pour l'exercice 2007 comprend :

Services de l'Evêché (1 entité)

Paroisses (37 entités)

Secteurs (7 entités)

Mouvements et services d'Eglise (31 entités)

Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Aumôneries (8 entités)

Service des pèlerinages (1 entité)

1.2.3.1 Entrées dans le périmètre en 2007

Trois nouvelles entités ont été incluses dans le périmètre de l'exercice en 2007.

1.2.3.2 Sorties de l'exercice

10 entités ont été exclues du périmètre de l'exercice du fait de leur autonomie juridique.

Les comptes de l'exercice intègrent cependant les comptes de deux associations juridiquement autonomes mais intégralement dépendantes de l'association diocésaine. Cette intégration au périmètre bien que dérogeant aux principes comptables n'a pour incidence que les éléments suivants : majoration du résultat net de 2 K€, majoration des disponibilités de 72 K€.

1.2.4 Règles et méthodes comptables

1.2.4.1 Evaluation des immobilisations corporelles

En ce qui concerne les immobilisations , les principes suivants ont été retenus :

Les immeubles appartenant à l'Association Diocésaine d'Evreux sont évalués sur la base de la valeur estimée 2007 minorée de 10% . Les églises et calvaires ont été inventoriés mais non valorisés.

Le matériel , le mobilier et le matériel et mobilier de bureau utilisés par l'Evêché n'ont été ni inventoriés ni valorisés , compte tenu de leur valeur quasi nulle

Les œuvres d'art appartenant à l'Association Diocésaine n'ont été ni inventoriées ni valorisées.

Les immobilisations comptabilisées par les paroisses et services n'ont pu être inventoriées, et il n'a pas été possible d'en connaître le détail .En conséquence , elles n'ont pas été valorisées.

Les immeubles comptabilisés ont été amortis en tenant compte des règlements du CRC relatifs à l'amortissement des actifs.

Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

1.2.4.2 Amortissement des immobilisations corporelles

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
Gros œuvre	Linéaire	50 ans
Second œuvre	Linéaire	25 ans
Autres	Linéaire	10 ans

1.2.4.3 Evaluation des immobilisations financières

Ont été comptabilisés en immobilisations financières les postes suivants :

- Les prêts accordés par l'Evêché , les paroisses et les services
- Les Placements effectués par l'Evêché, ainsi que ceux effectués par les paroisses et les services , essentiellement sur le compte centralisateur des placements ouvert à cet effet à La Société Générale. La durée de ces placements, compte tenu de leur antériorité et de la stabilité des capitaux placés est supérieure à une année

L'évaluation de ces placements a été faite selon les principes généralement admis , en valeur historique , et une dépréciation a été constatée quand la valeur au 31/12/2007 était inférieure à la valeur d'achat

- Le compte pivot afférant aux placements des paroisses n' a pas été comptabilisé , faisant doublon avec ceux-ci .

1.2.4.4 Evaluation des provisions pour risques et charges

Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Une provision pour risques et charges est constituée afin de faire face à l'engagement de retraite vis à vis des prêtres âgés

L'Evêché doit conformément au Droit Canon , assurer à ses prêtres une retraite . Le montant de l'engagement est calculé en tenant compte du traitement mensuel des prêtres duquel est déduit le montant reçu par la Cavimac .

L'engagement total est estimé à 1 800 K€. La provision totale constituée à la fin de l'exercice s'élève à 1 024 205 € compte tenu d'une dotation de 24 205 € en 2007.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Les mouvements de l'exercice sont essentiellement représentés par :

Acquisitions :	Centre diocésain	1 603 K€
	Salles La Bonneville	154 K€

2.1.2 Evaluation des stocks

Seuls ont été comptabilisés les stocks de cierges et divers produits de la paroisse de Notre Dame de Charentonne

Les autres stocks n'ont été ni inventoriés ni valorisés

2.1.3 Créances

La totalité des créances est inférieure à une année

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatif

La Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Libellé	En K€	Solde au 01/01/2007	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2007
Fonds associatif Evêché		9 055	140		9 195
Fonds associatifs des entités compilées		3 303	180	237	3 246
	Total	12 358	320	237	12 441

2.2.1.2 Réserve pour centre Diocésain

Le montant total comptabilisé dans ce poste servant à financer le Centre Saint Jean provient des sources suivantes :

Dons affectés

Vente affectée de certains immeubles

2.2.2 Provisions pour risques et charges

	Montant au 01/01/07	Variation provision paroisses	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant au 31/12/2007
Provision pour risques					
Provision pour charges	1 098 064	18 743	44 628		1 161 435
Total	1 098 064	18 743	44 628		1 161 435

Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

4 Autres informations

4.1 Engagements hors bilan

4.1.1 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'indemnité de départ en retraite due aux salariés de l'Association Diocésaine d'Evreux n'a été ni comptabilisée ni valorisée.

4.1.2 Autres engagements hors bilan

Néant

4.2 Loi sur la volontariat associatif

Conformément à la législation, le montant total versé aux trois salaires bruts les plus importants s'élève à 100 757 €

*La Commission aux Comptes
KPMG Entreprises
Membre du Réseau de KPMG S.A.*